Sainte julienne

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 1031-21

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 377.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 12 avril 2021, le projet de règlement n°1031-21 amendant le règlement de zonage n°377, afin de modifier les usages autorisés à la grille des normes et des usages de la zone R1-81.1. Ce projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Délimitation de la zone R1-81.1

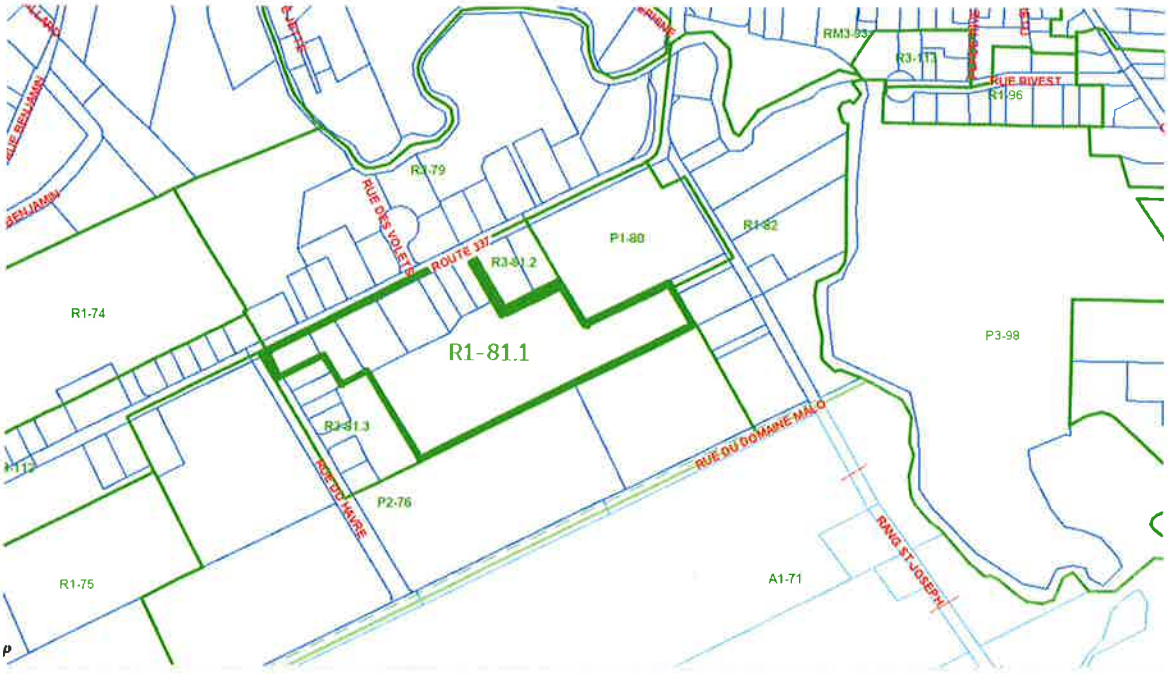

Conformément aux normes mises en place par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), à titre de consultation publique, le service d'urbanisme de la municipalité recevra les commentaires écrits concernant ce projet de règlement du 21 avril au 6 mai et les transmettra au Conseil municipal pour que ce dernier en prenne connaissance avant d'adopter son second projet de règlement. Les commentaires peuvent être acheminés par :

Courrier A\S du service de l'urbanisme
2450 rue Victoria,
Sainte-Julienne, Québec
J0K 2T0

Courriel urbanisme@sainte-julienne.com

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut en prendre connaissance en faisant la demande par courriel à municipalite@sainte-julienne.com ou par téléphone au 450 831-2688 aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Julienne, ce 21 avril 2021.

Nathalie Girard
Directrice générale et secrétaire-trésorière